

Pour en finir avec la logique de l'aide et garantir un droit à la continuité du revenu aux travailleur·euses de l'art

La BUSE, Le SNAP CGT, Le STAA, Le SNÉAD-CGT, SUD Culture Solidaires

Diffuseurs, diffusez !

Au printemps dernier, nous avons publié une tribune : « [Ne soutenons pas les artistes, rémunérons les travailleur·euses de l'art !](#) » répondant à celle publiée par des responsables d'institutions artistiques en France : « Le monde de l'art se mobilise / # Soutenons les artistes contemporains ». Dans cette dernière, les diffuseurs demandaient à l'État, entre autres : une augmentation des budgets d'acquisition des FRAC et des musées, plus de moyens pour « aider » à la recherche et à la production, des « aides matérielles » aux jeunes diplômé·es, un budget plus important pour la commande publique, et enfin, « un véritable statut des artistes-auteur·ices ». Dans notre réponse, nous avons démontré que seulement 0,6 % des artistes sont concerné·es par les acquisitions d'œuvres¹, et que ranger les artistes-auteur·ices dans la catégorie des personnes à aider entretient le manque de reconnaissance du travail fourni. Cela entraîne par ailleurs la multiplication de dispositifs financiers complexes dont très peu d'artistes-auteur·ices, au final, bénéficient. Pour réellement soutenir les artistes, il s'agirait de reconnaître la valeur du travail qu'i·elles produisent. Cela passe par l'amélioration du statut existant et des droits qu'il offre, en effet.

Ainsi, notre tribune proposait un ensemble de mesures concrètes pour ouvrir de nouveaux droits comme une assurance chômage aux travailleur·euses de l'art non salarié·es. Le statut que nous avons envisagé correspond à un régime de la continuation des revenus et des droits entre les engagements professionnels ; nous avons imaginé son financement, entre autres, par l'augmentation de la contribution dérisoire que paient actuellement les diffuseurs lorsqu'ils ont recours au travail d'artistes-auteur·ices en France (1,1 % de la rémunération brute, contre 46 % de cotisations patronales dans le secteur du spectacle).

Suite à la publication de notre tribune, nous avons rencontré des diffuseurs souhaitant « soutenir » les artistes et leur avons soumis notre proposition. Nombre d'entre ell·eux nous ont confié n'avoir aucun pouvoir pour mettre en place de telles mesures, ni même pour les défendre auprès des élu·es, car les institutions culturelles publiques (y compris les personnes qui les dirigent) sont elles-mêmes en difficulté. Parallèlement à notre dialogue avec les diffuseurs, nous avons rencontré les tutelles (ministère, DRAC) qui disent ne rien pouvoir faire car soumises aux décisions du ministère de l'Économie. Au même moment, le ministère de la Culture annonçait aux organisations syndicales ses prochaines actions pour le secteur des arts visuels. Des étapes particulièrement timorées qui ne profiteraient qu'à un nombre restreint de personnes : projet de cession de droits pour que les artistes soit rémunéré·es lors des expositions futures des œuvres acquises par des collections publiques, diffusion de recommandations de rémunération dans les musées, etc.

Cependant, notre proposition a trouvé un écho auprès de certaines formations politiques, en particulier auprès de membres du Parti communiste français (PCF). En effet, depuis plusieurs mois, un groupe de travail réfléchit à un projet de loi visant à créer un revenu de remplacement pour les artistes-auteur·ices. Le texte devrait bientôt être présenté à

l'Assemblée nationale. Nous souhaitons donc profiter de ces débats parlementaires pour appeler les diffuseurs à reconsidérer leur implication aux côtés des travailleur·euses de l'art, à soutenir la mise en œuvre d'un véritable statut et à diffuser notre initiative.

La suite ici :
<https://framaforms.org/pour-en-finir-avec-la-logique-de-laide-et-garantir-un-droit-a-la-continueite-du-revenu-aux-1639666230>